



Consolidation de la paix

pour le territoire d'intervention

FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX Prolongation/réallocation budgétaire d'un projet PRF sans impact sur le coût global¹

Titre du projet : Fond de soutien au dialogue pour une résolution de la crise au Burundi	Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO) UNOPS
Personne à contacter concernant le projet : Christophe Maganga Adresse : Bureau de l'Envoyé Spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Bujumbura BP : 6899 Bujumbura Téléphone : +257 76005303 E-mail : maganga1@un.org	Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :
Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) : PBF/BBDI/A-14 No 00100897	Site du projet : Burundi et Région des Grands Lacs
Description du projet : Appuyer la Facilitation Est-Africaine dans la recherche de la résolution de la crise actuelle au Burundi à travers des consultations sur une approche commune au niveau de la sous-région, de la région et des Nations Unies et dans la conduite d'un processus de dialogue politique inclusif entre le Gouvernement, l'opposition politique et la société civile.	Budget PBF : USD 984,400 Contributions hors PBF : Nulle Budget total du projet : USD 984,400
	Date de démarrage du projet : 22 Avril 2016 Date initiale d'achèvement du projet : 13 Juin 2017 Nouvelle date d'achèvement (le cas échéant): 30 Juin 2018
« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)²:	

¹ Veuillez utiliser ce formulaire UNIQUEMENT si la prolongation est sans effet sur le coût global ni sans impact significatif sur le résultat visé OU si une réallocation budgétaire pour un même projet a un impact d'au moins 15 % sur une ou plusieurs catégories de dépense. Le Formulaire 3.3 de transmission (« Transmittal Form ») n'est pas nécessaire. Toutefois, un procès-verbal du JSC indiquant qu'il n'y a pas d'objections au changement doit être effectué dans les 3 mois suivant la proposition de changement. Le formulaire et le procès-verbal du JSC devront être soumis au MPTF et au PBSO for information.

² PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en

Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.
 Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.
 Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.
 Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.

Résultats du projet : 1. Complémentarité entre les différentes approches au Burundi des pays de la sous-région ; 2. Création d'un processus de dialogue politique qui est crédible, transparent et inclusif.

Domaine de résultat du Fonds³ résumant au mieux l'objectif du projet : soutenir les efforts de la Facilitation de la communauté est-africaine, soutenue par l'Union africaine, à amener les différentes parties prenantes à la crise actuelle que traverse le Burundi à trouver une solution durable à celle-ci grâce au dialogue inclusif.

<i>(Pour les projets financés par le PRF)*</i>	
Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO) <i>(un espace de signature par RUNO)</i> OESG-B/UNPOS	Représentant des autorités nationales N/A
Nom du Représentant : Michel Kafando Signature Nom de l'Agence : OESG-B Date et cachet :	Nom du Représentant du gouvernement partenaire Signature Titre Date et cachet

compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

³ Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien à la mise en application des traités de paix et au dialogue politique (Priorité 1) :
 - (1.1) Réforme du secteur de la sécurité ; (1.2) État de droit ; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration ; (1.4) Dialogue politique ;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :
 - (2.1) Réconciliation nationale ; (2.1) Démocratie ; (2.3) Gestion/ résolution des conflits ;
3. Revitaliser l'économie et gérer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :
 - (3.1) Génération d'emplois à court terme ; (3.2) Subsistance durable ;
- 4) (Re)-mise en place des services administratifs essentiels (Priorité 4).
 - (4.1) Renforcement de la capacité nationale en services essentiels ; (4.2) Extension de l'autorité de l'État/ administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat du Fonds).

I. Cause des changements apportés au projet et justification

a. Nature du changement et justification

Démarré en juin 2016, le projet a connu une lenteur dans son exécution et un taux d'exécution limité, en raison de l'absence d'engagement réel de certaines parties prenantes au processus de dialogue inclusif mené sous l'égide de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).

Dans le cadre de ce projet, l'OSESG continue de coopérer avec l'équipe de la Facilitation dont il fait partie du Groupe de travail technique conjoint (JTWG) qui appuie le Facilitateur dans le cadre de ses activités, y compris au niveau technique, financier et logistique.

Actuellement, le processus du dialogue se trouve dans une certaine impasse. En effet, la participation reste à ce jour le point d'achoppement qui bloque le processus. Toutefois, deux sessions ont été organisées, en mai et juillet 2016, qui ont porté essentiellement sur des questions de procédures, sans que les protagonistes s'assoient ensemble. Le gouvernement a boycotté la session de février 2017 qui devrait discuter des questions de substance pour protester contre la présence des présumés putschistes à cette dernière.

L'extension sollicitée sera non seulement la matérialisation de l'appui à la facilitation de la CEA et à la médiation, mais surtout, elle permettra à celle-ci de réaliser les activités qu'elle a planifiées jusqu'à la fin du processus du dialogue, c'est-à-dire la convocation des sessions de dialogue inclusif entre toutes les parties prenantes, leur prise en charge, mais aussi la rédaction d'un projet d'accord politique qui requiert le recours à des experts/consultants.

Conscient des blocages auxquels la facilitation faisait face pour mener à terme le projet, le CPC a recommandé, lors de sa réunion du 26 mai 2017, l'extension sans coûts du projet jusqu'au 30 juin 2018.

II. Impact budgétaire

La présente extension n'a aucun impact sur le budget global initialement approuvé

a. Révision du budget

Le taux d'exécution du budget reste faible, en raison des difficultés évoquées ci-dessus. Une reconduction du budget pour financer les activités à venir de la Facilitation, se révèle nécessaire et constitue un soutien multiforme - technique, financier, logistique - en collaboration conjointe avec la CEA, à la Facilitation.

Tableau 1: Activité budgétaire du projet

Résultat/numéro du produit	Nom du produit	Budget des produits par entité bénéficiaire de l'ONU	Catégorie de dépense de l'ONU	Commentaires (c.à.d. sur la justification concernant les types d'apports fournis ou le budget)
Résultat 1 : Complémentarité entre les différentes approches au Burundi des pays de la sous-région				
Produit 1.1	Les partenaires au niveau sous régional, régional et les Nations Unies s'accordent et mettent en œuvre un plan d'action qui peut contribuer à résoudre la crise actuelle	\$250,000	Personnel (Consultants) \$200,000 Services Contractuels (Interprètes) \$50,000	Renforcer la capacité des partenaires de la région, la sous-région et les nations unies à travers la provision de l'expertise sur le développement du processus de dialogue, les leçons tirées des dialogues précédents au Burundi et d'autres questions spécifiques et techniques. Fournir des services d'interprétation quand c'est nécessaire.
Produit 1.2	Des mécanismes conjoints de facilitation sont établis	\$50,000	Equipement \$50,000	Appui aux opérations de mécanismes conjoints de la région, la sous-région et les Nations unies, y compris la location des bureaux, le transport et des fournitures administratives
Produit 1.3				
Résultat 2 : Création d'un forum de dialogue politique qui est crédible, transparent et inclusif				
Produit 2.1	Les autorités nationales et les autres parties prenantes Burundaises acceptent de participer au	\$155,000	Fourniture : 10,000 Frais de déplacement : 75,000 Personnel (consultants) :	Organisation de 4 réunions préparatoires, recherche sur des initiatives de dialogue nationale existantes

	dialogue		70,000	
Produit 2.2	Les femmes et les jeunes apportent leur contribution effective au dialogue	\$180,000	Fourniture : 40,000 Frais de déplacement : 80,000 Subventions : 60,000	Organisation de 6 conférences pour renforcer la participation des femmes et des jeunes dans le dialogue
Produit 2.3	Un dialogue politique est entamé qui soit crédible, transparent, inclusif et contribue au retour à la paix et la stabilité dans le pays	\$265,312	Equipement : 20,000 Fourniture : 40,000 Frais de déplacement : 80,000 Subventions : 125,000	Mise en place de structures pour soutenir les processus de dialogue ; organisation de 10 réunions de dialogue ; Frais de participation pour les représentants burundais dans le processus de dialogue
Coût de fonctionnement (2%)		19,688		
Sous Total		920 000		
Frais de gestion à 7%		64,400		
TOTAL (y compris frais de gestion @ 7%)		984,400		

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO⁴

PROJET DE BUDGET PBF – RUNO 1 (rajouter un tableau par RUNO supplémentaire)				
Catégories de dépense	Budget d'origine	Augmentation / diminution proposée	Nouveau budget proposé	
1. Personnel et autres employés	270,000	0	270,000	
2. Fournitures, produits de base, matériels	90,000	0	90,000	
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	70,000	0	70,000	
4. Services contractuels	50,000	0	50,000	
5. Frais de déplacement	235,000	0	235,000	
6. Transferts et subventions aux homologues	185,312	0	185,312	
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	19,688	0	19,688	
Sous-total	920,000	0	920,000	
8. Coûts indirects*	64,400		64,400	
TOTAL	984,400	0	984,400	

* Le taux ne doit pas dépasser 7 % du total des catégories 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémorandum d'accord du Fonds, et doit être conforme aux règles et procédures de chaque RUNO. On notera que les coûts directs induits par l'Agence exécutant le projet doivent être comptabilisés dans la rubrique budgétaire correspondante, conformément aux règlements, règles et procédures de l'Agence en question.

⁴ Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une demande de prolongation n'ayant pas d'impact sur le coût global, le sous-total et le total du budget doivent demeurer identiques à ceux du descriptif de projet d'origine approuvé.